

Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

7.3.



Table des matières

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

419

7.3.1. Annexe – Comparaison des plans d'action initiaux et révisés

421

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

La gestion de la continuité des affaires est un processus de planification pour assurer la reprise des opérations critiques lorsqu'un événement survient et qu'il interrompt les opérations normales d'une unité d'affaires. Elle prévoit les moyens et les procédures pour reprendre ces opérations dans un autre lieu à l'intérieur de délais raisonnables (selon le temps d'interruption maximal permis).

Le rapport annuel de 2014 du Bureau du vérificateur général (BVG), contenait un rapport d'audit sur la Gestion de la continuité des affaires dont l'objectif était de déterminer si la Ville de Montréal (la Ville) prend les mesures nécessaires pour faire face aux risques de sinistres pouvant affecter ses opérations et ainsi assurer la continuité de celles jugées critiques.

Nos travaux avaient porté sur les unités d'affaires suivantes :

- ◆ La Direction générale de la Ville de Montréal (DG);
- ◆ Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- ◆ Le Service de l'eau – Direction de l'eau potable (DEP);
- ◆ Le Service des technologies de l'information (STI);
- ◆ Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

L'ensemble des unités d'affaires avaient élaboré des plans d'action afin d'adresser les recommandations contenues dans le rapport.

Or, en novembre 2021, seulement la DEP et le STI avaient adéquatement répondu aux recommandations qui leur étaient associées. Cela n'était pas le cas pour la DG, le SPVM et le SIM. En effet, sur les 18 recommandations les concernant, 17 n'étaient pas encore réglées, comme stipulé au tableau 1 ci-après.

TABLEAU 1 | RECOMMANDATIONS ÉMISES ET NON RÉGLÉES

UNITÉS D'AFFAIRES	RECOMMANDATIONS ÉMISES	RECOMMANDATIONS NON RÉGLÉES
Direction générale	2	1
Service de police de la Ville de Montréal	8	8
Service de sécurité incendie de Montréal	8	8
TOTAL	18	17

Source : Tableau produit par le BVG.

À ce moment, le BVG leur a fait parvenir une note de service rappelant que les dates d'implantation des plans d'action adressant ces recommandations dataient de plus de cinq ans. Ainsi, force est de constater que ces recommandations ne sont toujours pas réglées plus de sept ans après l'émission du rapport. Le BVG demandait de réévaluer la pertinence des recommandations les concernant et, le cas échéant, d'ajuster leur plan d'action.

Il en est ressorti que la DG, le SPVM et le SIM étaient encore convaincus de la pertinence de ces recommandations et qu'aucun avancement concret ne pouvait être observé.

Nous avons décidé de réaliser un suivi détaillé des plans d'action des 17 recommandations non réglées dans le but de favoriser leur mise en œuvre afin que la Ville soit suffisamment préparée advenant un sinistre (éviter des arrêts de services à la population montréalaise et diminuer le délai de reprise des opérations). À cet effet, le 9 février 2022, le BVG a émis une lettre d'avis à ces unités d'affaires afin de réaliser ce suivi. Diverses rencontres ont eu lieu par la suite avec leurs responsables afin de clarifier les raisons derrière ces retards.

En octobre 2022, la DG a délégué la responsabilité d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre d'un programme de continuité des affaires à la Direction de la sécurité civile, relevant du SIM.

Au début décembre 2022, la Direction de la sécurité civile nous a remis de nouveaux plans d'action de la DG, du SIM et du SPVM visant à adresser les recommandations du rapport d'audit. Nous en avons analysé le contenu et avons confirmé qu'ils étaient adéquats.

Les plans d'action initiaux et leurs échéances ainsi que les plans d'action révisés avec les nouvelles échéances de la DG et du SIM sont présentés en annexe. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, les plans d'action du SPVM ne sont pas publiés.

Au cours des prochains mois, le BVG suivra de près l'avancement de la mise en œuvre de ces nouveaux plans d'action dont les différents échéanciers s'échelonnent maintenant jusqu'en décembre 2024.

7.3.1. Annexe – Comparaison des plans d'action initiaux et révisés

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

DIRECTION GÉNÉRALE		DIRECTION GÉNÉRALE			PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)	
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT		PLAN D'ACTION INITIAL (2014)	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	NOUVEL ÉCHÉANCER
4.2.B. Structure du programme de continuité des affaires Nous recommandons à la Direction générale de :	La mise en œuvre de cette recommandation découlera de la recommandation suivante : 4.1.B. Gouvernance	2015-2020	a) Action 1: S'assurer que les budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis sont inclus au processus budgétaire (juillet à octobre 2023).	Janvier 2024	Livrable: Éléments d'informations contenues dans le budget du SIM où il est possible de constater que de tels budgets sont prévus en lien avec la continuité des affaires.	
	a) prévoir des budgets récurrents et spécifiques au développement, à l'implantation et au maintien d'un programme de continuité des affaires;		b) mettre à la disposition des unités d'affaires des outils municipaux (livres de recettes) tels que : <ul style="list-style-type: none">• la structure fonctionnelle du programme de continuité des affaires;• des formations sur la démarche souhaitée;• des manuels ou des gabarits pour chaque étape de développement;• des modèles ou des marchés à suivre pour la conduite d'exercices;		b) Action 1: Réviser et intégrer la politique de continuité affaires à la politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal en tenant compte des leçons tirées de la gestion de la Covid-19 (2020-2022). <ul style="list-style-type: none">• une description des objectifs généraux;• une définition des rôles et des responsabilités des membres de la direction de la Ville et des unités d'affaires;• la portée des encadrements (p. ex. les unités d'affaires et les sociétés paramunicipales);• les exigences imposées aux unités d'affaires en matière de continuité des affaires.	Décembre 2023
					Action 2: Mise en place structure fonctionnelle du programme de continuité des affaires. Livrable: Implantation d'une nouvelle division dédiée à la gestion des risques et continuité des affaires.	Juin 2023

DIRECTION GÉNÉRALE (SUITE)				PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)	
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT	PLAN D'ACTION INITIAL (2014)		ÉCHÉANCER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	NOUVEL ÉCHÉANCER
	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES				

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL					
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT	PLAN D'ACTION INITIAL (2014)	ÉCHEANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	NOUVEL ÉCHEANCIER	PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)
4.1.C. Gouvernance Subordonné à la recommandation 4.1.B. adressée à la Direction générale, nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de:	<p>La Direction générale a demandé à la direction du SIM d'élargir le mandat du Centre de sécurité civile pour y inclure les notions de résilience et de continuité des affaires.</p> <p>Dans le cadre du programme « 100 resilient cities », chapeauté par la Fondation Rockefeller, le Centre de sécurité civile doit établir une stratégie de résilience pour la communauté montréalaise à l'automne 2015. Lors de cette réflexion, un plan d'action global pour la continuité des affaires sera soumis à la Direction générale d'ici la fin de l'année 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) développer leurs encadrements basés sur ceux de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants: <ul style="list-style-type: none"> • la définition des objectifs du service en matière de continuité, • une analyse détaillée des impacts des interruptions, • une stratégie de continuité réduisant ces impacts, • des plans de continuité qui détaillent les activités permettant la reprise des opérations critiques dans des délais acceptables, • un calendrier des révisions et des exercices périodiques, 	Décembre 2015	<p>a) Actions: Établir la gouvernance pour la continuité des affaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mettre en œuvre et suivre les activités critiques de l'organisation conformément à la politique de continuité des affaires de la Ville de Montréal; • D'assurer la pérennité et l'efficacité du SIM lorsqu'un événement perturbateur survient, celui-ci se doit d'encaisser, à l'aide d'un encadrement et les bonnes pratiques en lien avec la continuité des affaires. <p>Livrable: Encadrement administratif portant établissement d'une gouvernance pour la continuité des affaires définissant les volets à v de la colonne précédente.</p> <p>b) Livrable: Correspondance de direction portant nomination d'un membre de sa direction comme responsable du dossier de la continuité des affaires.</p> <p>c) Action: Établir des objectifs spécifiques pour chacun de ses centres de service.</p> <p>Livrable: Encadrement administratif ou correspondance portant établissement des objectifs spécifiques pour chacun des centres de service en matière de continuité des affaires.</p> <p>d) Livrable: Processus de communication et de reddition de compte sur l'atteinte des objectifs.</p>	Juin 2023	<p>a) Actions: Établir la gouvernance pour la continuité des affaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mettre en œuvre et suivre les activités critiques de l'organisation conformément à la politique de continuité des affaires de la Ville de Montréal; • D'assurer la pérennité et l'efficacité du SIM lorsqu'un événement perturbateur survient, celui-ci se doit d'encaisser, à l'aide d'un encadrement et les bonnes pratiques en lien avec la continuité des affaires. <p>Livrable: Encadrement administratif portant établissement d'une gouvernance pour la continuité des affaires définissant les volets à v de la colonne précédente.</p> <p>b) Livrable: Correspondance de direction portant nomination d'un membre de sa direction comme responsable du dossier de la continuité des affaires.</p> <p>c) Action: Établir des objectifs spécifiques pour chacun de ses centres de service.</p> <p>Livrable: Encadrement administratif ou correspondance portant établissement des objectifs spécifiques pour chacun des centres de service en matière de continuité des affaires.</p> <p>d) Livrable: Processus de communication et de reddition de compte sur l'atteinte des objectifs.</p>

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SUITE)					
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT	PLAN D'ACTION INITIAL (2014)			PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)	
	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	NOUVEL ÉCHEANCIER	
4.2.C. Structure du programme de continuité des affaires Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal: <ul style="list-style-type: none">a) développer leurs encadrements basés sur ceux de la Ville, lesquels devraient traiter au minimum des aspects suivants :<ul style="list-style-type: none">• détermination des responsables,• description des rôles et des responsabilités de chacun,• définition du processus de communications et de reddition de comptes;b) prévoir des budgets récurrents et spécifiques à la continuité des affaires en lien avec les objectifs établis.	<p>La Direction générale a demandé à la direction du SIM d'élargir le mandat du Centre de sécurité civile pour y inclure les notions de résilience et de continuité des affaires.</p> <p>Dans le cadre du programme « 100 resilient cities », chapeauté par la Fondation Rockefeller, le Centre de sécurité civile doit établir une stratégie de résilience pour la communauté montréalaise à l'automne 2015. Lors de cette réflexion, un plan d'action global pour la continuité des affaires sera soumis à la Direction générale d'ici la fin de l'année 2015.</p>	Décembre 2015	<p>a) Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir de la structure de coordination et identification des responsables; • Mettre en place une structure pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires; • Arrimer et/ou intégrer cette structure à la structure de sécurité civile existante (mission Sauvegarde des vies et protection des biens). <p>Livrable: Mise à jour du Plan de mission Sauvegarde des vies et protection des biens et intégrer à la structure de gestion pour la continuité des affaires.</p>	Octobre 2023	
			<p>b) Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir de la structure de coordination et identification des responsables; • Mettre en place une structure pour la mise en œuvre du programme de continuité des affaires; • Arrimer et/ou intégrer cette structure à la structure de sécurité civile existante (mission Sauvegarde des vies et protection des biens). <p>Livrable: Mise à jour du Plan de mission Sauvegarde des vies et protection des biens et intégrer la structure de gestion pour la continuité des affaires.</p>	Janvier 2024	

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT		PLAN D'ACTION INITIAL (2014) ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)
4.3.B. Structure de gestion de crise Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de se doter d'une structure d'intervention afin de répondre aux besoins et aux objectifs de la continuité des affaires qui intègre toutes leurs opérations critiques.	La Direction générale a demandé à la direction du SIM d'élargir le mandat du Centre de sécurité civile pour y inclure les notions de résilience et de continuité des affaires. Dans le cadre du programme « 100 resilient cities », chapeauté par la Fondation Rockefeller, le Centre de sécurité civile doit établir une stratégie de résilience pour la communauté montréalaise à l'automne 2015. Lors de cette réflexion, un plan d'action global pour la continuité des affaires sera soumis à la Direction générale d'ici la fin de l'année 2015.	Décembre 2015	Actions: <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la structure de gestion de crise ou d'incident existante (mission Sauvegarde des vies et protection des biens) pour établir des systèmes de commande, de suivi des opérations et de communication afin d'aider l'organisation à gérer l'incident et à minimiser l'impact de la perturbation. Arrimer et/ou intégrer cette structure à la structure de sécurité civile existante (mission Sauvegarde des vies et protection des biens). Livrable: Mise à jour du Plan de mission Sauvegarde des vies et protection des biens et intégrer la structure de gestion de crise pour la continuité des affaires.	Octobre 2023	
4.4.B. Analyse des risques et des impacts sur les affaires et stratégies de continuité des affaires Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de: <ul style="list-style-type: none"> a) procéder à une analyse des impacts pour l'ensemble de leurs opérations; b) communiquer les résultats de l'analyse des impacts à l'ensemble des intervenants du programme de continuité des affaires; c) développer des stratégies de continuité basées sur les résultats de l'analyse des risques et des impacts sur les affaires. 	La Direction générale a demandé à la direction du SIM d'élargir le mandat du Centre de sécurité civile pour y inclure les notions de résilience et de continuité des affaires. Dans le cadre du programme « 100 resilient cities », chapeauté par la Fondation Rockefeller, le Centre de sécurité civile doit établir une stratégie de résilience pour la communauté montréalaise à l'automne 2015. Lors de cette réflexion, un plan d'action global pour la continuité des affaires sera soumis à la Direction générale d'ici la fin de l'année 2015.	Décembre 2015	a) Action 1 : Réaliser une analyse des impacts sur les activités (AIA) pour ses centres de service qui offre des services essentiels à la population. À ce titre, ses objectifs sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> Identifier les activités critiques et évaluer les impacts résultant de leur interruption; Évaluer et justifier la période maximale de temps qu'une activité critique peut être interrompue sans que les impacts deviennent inacceptables pour l'organisation (la durée maximale d'interruption acceptable - DMA); 	Juin 2023	

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SUITE)				PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT	PLAN D'ACTION INITIAL (2014)	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
		<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les délais de reprises d'une activité après un incident (l'objectif de délai de reprise - ODR); • Identifier les priorités pour le rétablissement des activités; • Identifier les relations de dépendance envers des unités administratives ou des ressources externes; • Identifier les ressources humaines, matérielles, informationnelles, et d'infrastructures requises à la continuité. <p>Livrable: Analyse des impacts sur les activités (AIA) pour les centres de services visés.</p> <p>Action 2: Réaliser une analyse de risque pour les centres de service concernés. Cette analyse du risque vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déceler les points de défaillance qui doivent être traités afin de réduire la probabilité de non-disponibilité ou l'impact sur le déroulement des activités essentielles de l'unité. 		<p>b) Action:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et communiquer les résultats de l'AIA aux intervenants du programme de la continuité des affaires. <p>Livrable: Un encadrement administratif du type consigne ou correspondance.</p>
				Octobre 2023

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT		PLAN D'ACTION INITIAL (2014)		PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)	
RECOMMANDATION	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	ÉCHÉANCIER	
4.5.B. Plans et procédures de continuité des affaires Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de développer les plans de continuité des affaires pour toutes leurs fonctions critiques, en incluant les éléments suivants:	<p>c) Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer les stratégies pour assurer la continuité des activités critiques qui ne dépendent pas des TI. Déterminer les stratégies pour assurer la continuité des activités critiques qui dépendent des TI. <p>Livrable: Inventaire des stratégies de continuité en place.</p>	Juillet 2023			
	<p>Actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir la structure de coordination et nommer les responsables. Rédiger le plan de continuité des affaires. <p>Livrable: Mise à jour du Plan de mission Sauvegarde des vies et protection des biens et intégrer les plans et procédures de continuité des affaires définissant les volets a) à f) de la colonne précédente.</p>	Décembre 2015		Décembre 2023	

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT		PLAN D'ACTION INITIAL (2014)		PLAN D'ACTION RÉVISÉ (2022)	
RECOMMANDATION	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	ÉCHÉANCIER	NOUVEL ÉCHÉANCIER
e) Listes des employés et des tierces parties qui doivent participer aux activités de continuité incluant les moyens pour les contacter;				Décembre 2023 + 1 an de validation	
f) Développement des procédures opérationnelles en cas de sinistre.					
4.6.B. Formation en matière de continuité des affaires	La Direction générale a demandé à la direction du SIM d'élargir le mandat du Centre de sécurité civile pour y inclure les notions de résilience et de continuité des affaires. Dans le cadre du programme « 100 résilient cities », chapeauté par la Fondation Rockefeller, le Centre de sécurité civile doit établir une stratégie de résilience pour la communauté montréalaise à l'automne 2015. Lors de cette réflexion, un plan d'action global pour la continuité des affaires sera soumis à la Direction générale d'ici la fin de l'année 2015.	Décembre 2015	Actions: <ul style="list-style-type: none">• Élaborer un programme d'exercice et l'intégrer.• Intégrer un cycle de révisions et de mises à jour. Livrable: Programme de formation adapté au SIM en matière de continuité des affaires (formateurs, formations prêtées à déployer, matériel de soutien et calendrier de séances obligatoires et d'inscription).	Décembre 2023 + 1 an de validation	
4.7.B. Programmes d'exercices de continuité des affaires	Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de développer un programme de formation pour tous les intervenants du plan de continuité des affaires. Nous recommandons au Service de sécurité incendie de Montréal de développer des programmes d'exercices pour les membres des équipes d'intervention afférents à la continuité des affaires. Spécifiquement: <ul style="list-style-type: none">a) Déterminer les types d'exercices requis;b) Développer les objectifs à atteindre pour chaque type;	Décembre 2015	Actions: <ul style="list-style-type: none">• Élaborer un programme d'exercice et l'intégrer.• Intégrer un cycle de révisions et de mises à jour. Livrable: Programme d'exercices adapté au SIM en matière de continuité des affaires (animateurs, intrants et outils prêts à déployer, matériel de soutien et calendrier de séances obligatoires et d'inscription).	Décembre 2023 + 1 an de validation	

7.3. Suivi détaillé des recommandations liées au mandat d'audit sur la gestion de la continuité des affaires

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT D'AUDIT		PLAN D'ACTION INITIAL (2014)		PLAN D'ACTION REVISÉ (2022)	
RECOMMANDATION	DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SUITE)	ACTIONS CORRECTIVES INITIALEMENT PRÉVUES	ÉCHÉANCIER	NOUVELLES ACTIONS CORRECTIVES	ÉCHÉANCIER
c)	Développer un calendrier pour l'exécution des exercices;				Décembre 2023 + 1 an de validation
d)	Documenter les apprentissages acquis au cours de la réalisation des exercices.				<p>Actions: Intégrer le processus de mise à jour du programme de la continuité des affaires aux processus courants de l'organisation. Cela suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les éléments du programme nécessitant une mise à jour; • Établir d'un calendrier pour la réalisation d'activité de révision et de mise à jour à des intervalles spécifiques sur une période convenue; • Identifier et informer les intervenants de toute modification ou changement qui les concerne. <p>Livrable: Mise à jour du Plan de mission Sauvegarde des vies et protection des biens et intégrer le cycle de gestion de la continuité des affaires définissant les volets i à iv de la colonne précédente.</p>

